



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canadian General
Standards Board

Office des normes
générales du Canada

Series 1
Série des 1

WITHDRAWAL

October 2011

Selected standards in the series Paints, pigments and related products

These CGSB standards and National Standards of Canada are hereby withdrawn due to limited use and support for their revision.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information. These Standards are

RETRAIT

Octobre 2011

Sélection de normes de la série Peintures, pigments et produits connexes

Ces normes de l'ONGC et ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis en raison de leur utilisation limitée et du manque de support pour leur révision.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de

Canada

Experience and excellence

Expérience et excellence

CGSB
ONGC

to be referred to for archival purposes only as their content has been repealed as of the date on this withdrawal notice.

Archived copies of withdrawn standards for historic or archival purposes are still available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-1.5-M91

Low Flash Petroleum Spirits Thinner
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.28-98

Exterior Alkyd House Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.36-97

General Purpose Interior Alkyd Varnish
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.38-2000

Interior Enamel Undercoater (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.40-97

Anticorrosive Structural Steel Alkyd Primer
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.57-2003

Interior Alkyd Semigloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.59-97

Alkyd Exterior Gloss Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.60-97

Interior Alkyd Gloss Enamel (ICS 87.040)

cette information. Ces normes doivent être consultées à des fins archivistiques seulement puisque leur contenu a été révoqué à la date du présent avis de retrait.

Des copies archivées des normes retirées peuvent être obtenues à des fins historiques ou archivistiques auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-1.5-M91

Diluant, essence minérale à faible point
d'éclair (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.28-98

Peinture aux résines alkydes d'extérieur
pour bâtiments (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.36-97

Vernis d'intérieur aux résines alkydes
d'usage général (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.38-2000

Peinture-émail d'intérieur, pour couche de
fond (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.40-97

Peinture pour couche primaire
anticorrosion, aux résines alkydes, pour
acier de construction (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.57-2003

Peinture-émail, d'intérieur, semi-brillante,
aux résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.59-97

Peinture-émail, d'extérieur, brillante, aux
résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.60-97

Peinture-émail brillante d'intérieur aux
résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.61-2004

Exterior and Interior Marine Alkyd Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.69-98

Aluminum Paint (ICS 87.040)

1-GP-71 (Oct 1983)

Methods of Testing Paints and Pigments
(ICS 87.040)

1-GP-71

Methods of Testing Paints and Pigments

No. 5-96

Drying Times of Paints and Related
Coatings (ICS 87.040)

No. 38-96

Blushing Resistance of Lacquer
Finishes (ICS 87.040)

No. 73-96

Beilstein Test for Chlorinated Solvents
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.73-97

Exterior and Interior Enamel for Floors
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.74-2001

Alkyd Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.76-2000

Interior and Exterior Heat-Resistant Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.81-M90

Air Drying and Baking Alkyd Primer for
Vehicles and Equipment (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.84-M91

Alkyd Primer for Hardwood (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.61-2004

Peinture-émail aux résines alkydes,
d'extérieur et d'intérieur, marine
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.69-98

Peinture à l'aluminium (ICS 87.040)

1-GP-71 (oct. 1983)

Méthodes d'essai des peintures et pigments
(ICS 87.040)

1-GP-71

Méthodes d'essai des peintures et pigments

N° 5-96

Durée de séchage des peintures et
revêtements apparentés (ICS 87.040)

N° 38-96

Résistance à l'opalescence des
produits-laque de finition (ICS 87.040)

N° 73-96

Détermination de la présence de
solvants chlorés par l'essai de Beilstein
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.73-97

Peinture-émail d'extérieur et d'intérieur,
pour sols (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.74-2001

Peinture alkyde de démarcation routière
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.76-2000

Peinture-émail résistant à la chaleur,
d'intérieur et d'extérieur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.81-M90

Peinture pour couche primaire aux résines
alkydes, séchant à l'air ambiant et au four,
pour véhicules automobiles et équipement
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.84-M91

Peinture d'impression aux résines alkydes,
pour bois dur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.88-92

Gloss Alkyd Enamel, Air Drying and Baking
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.100-99

Interior Flat Latex Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.104-M91

Semigloss Alkyd Air Drying and Baking
Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.105-M91

Quick-Drying Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.114-M91

Quick-Drying Flat Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.118-95

Interior Flat Alkyd Finish (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.119-2000

Interior Latex Primer-Sealer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.122-99

Anticorrosive Vinyl Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.132-M90

Zinc Chromate Primer, Low Moisture
Sensitivity (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.135-99

Flat Alkyd Enamel for Equipment
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.138-97

Exterior Latex Flat Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.143-98

Silicone Alkyd Heat-Resistant Aluminum
Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.88-92

Peinture-émail brillante aux résines alkydes,
séchant à l'air ambiant et au four
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.100-99

Peinture-émulsion mate d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.104-M91

Peinture-émail semi-brillante aux résines
alkydes séchant à l'air ambiant et au four
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.105-M91

Peinture pour couche primaire à séchage
rapide (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.114-M91

Peinture-émail mate à séchage rapide
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.118-95

Peinture de finition mate d'intérieur aux
résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.119-2000

Peinture-émulsion d'impression d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.122-99

Peinture pour couche primaire, aux résines
vinyliques, anticorrosion (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.132-M90

Peinture pour couche primaire, au chromate
de zinc, à faible sensibilité à l'humidité
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.135-99

Peinture-émail mate aux résines alkydes
pour équipement (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.138-97

Peinture-émulsion (latex) mate, d'extérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.143-98

Peinture-émail aux résines silicones-
alkydes résistante à la chaleur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.145-97

Solvent-Based Pigmented Stain
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.146-99

Cold Curing, Gloss Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.150-M91

Clear Lacquer for Wood Furniture
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.153-2000

High-Build, Gloss Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.154-M89

Latex Type Paint for Concrete Floors
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.158-M89

Cellulose Nitrate Primer, Modified Alkyd
Type (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.159-92

Acrylic Cellulose Nitrate Gloss Lacquer
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.160-93

Low Gloss Acrylic Cellulose Nitrate
Lacquer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.162-2004

Emulsion Coating for Stucco and Masonry
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.165-2004

Cold-Curing Epoxy Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.171-98

Inorganic Zinc Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.175-97

Polyurethane Interior Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.145-97

Teinture pigmentée à base de solvant
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.146-99

Revêtement aux résines époxydiques,
durcissant à froid, brillant (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.150-M91

Vernis-laque pour meubles en bois
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.153-2000

Revêtement par peinture aux résines
époxydiques, à pouvoir garnissant élevé,
brillant (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.154-M89

Peinture-émulsion (latex) pour sols en béton
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.158-M89

Peinture-laque pour couche primaire, au
nitrate de cellulose et aux résines alkydes
modifiées (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.159-92

Produit-laque brillant à la résine acrylique et
au nitrate de cellulose (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.160-93

Peinture-laque aux résines acryliques et au
nitrate de cellulose, peu brillante
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.162-2004

Revêtement de type émulsion pour stuc et
maçonnerie (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.165-2004

Peinture pour couche primaire aux résines
époxydiques, durcissant à froid
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.171-98

Enduit au zinc minéral (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.175-97

Revêtement de polyuréthane d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.176-2000

Interior Clear Moisture-Curing Polyurethane Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.177-M91

Two-Component Polyurethane Coating, Resistant to Chalking and Yellowing (ICS 87.040)

1-GP-180Ma (Feb 1996)

Coating, Polyurethane, Two-Package, General Purpose (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.181-99

Ready-Mixed Organic Zinc-Rich Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.183-99

Zinc-Rich Epoxy Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.184-98

Coal Tar-Epoxy Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.188-2004

Emulsion Filler for Masonry Block (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.189-2000

Exterior Alkyd Primer for Wood (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.190-M90

Sanding Type Primer Surfacer (ICS 87.040)

1-GP-191M (Apr 1980)

Enamel, Automotive Refinishing, Fast Drying, Gloss (ICS 87.040)

1-GP-192Ma (Feb 1985)

Deck Coating, Nonslip, Epoxy (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.176-2000

Revêtement de polyuréthane, d'intérieur, durci à l'humidité, non pigmenté (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.177-M91

Revêtement de polyuréthane, à deux constituants séparés, non jaunissant et non farinant (ICS 87.040)

1-GP-180Ma (févr. 1996)

Revêtement de polyuréthane, à deux constituants séparés, pour utilisation générale (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.181-99

Enduit riche en zinc, organique et préparé (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.183-99

Enduit aux résines époxydiques, riche en zinc (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.184-98

Revêtement à base de goudron de houille-résines époxydiques (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.188-2004

Apprêt-émulsion pour blocs de maçonnerie (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.189-2000

Peinture d'impression, d'extérieur, aux résines alkydes, pour le bois (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.190-M90

Peinture pour couche primaire surfaçante de type ponçable (ICS 87.040)

1-GP-191M (avr. 1980)

Peinture-émail brillante, à séchage rapide, pour le repeinturage des carrosseries de véhicules automobiles (ICS 87.040)

1-GP-192Ma (févr. 1985)

Revêtement de pont, antidérapant, aux résines époxydiques (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.193-99

High-Build Epoxy Marine Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.195-99

Interior Latex Semigloss Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.198-2001

Cementitious Primer for Galvanized
Surfaces (ICS 87.040)

1-GP-200Ma (Jan 1985)

Deck Coating, Nonslip, Polyurethane
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.202-2003

Interior Alkyd Low Gloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.203-2003

Exterior Latex Wood Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.204-98

Exterior Latex Pigmented Stain
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.205-2003

Sealer for Application to Asbestos-Fibre
Releasing Materials (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.207-98

Low-Temperature Curing Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.208-99

Marine Interior Water-Borne Gloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.209-2003

Interior Latex Low Gloss Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.210-2003

Quick-Drying Alkyd Primer for Structural
Steel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.193-99

Revêtement aux résines époxydiques, à
pouvoir garnissant élevé, marin
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.195-99

Peinture-émulsion semi-brillante d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.198-2001

Peinture primaire additionnée de ciment,
pour surfaces galvanisées (ICS 87.040)

1-GP-200Ma (janv. 1985)

Revêtement de pont, antidérapant, aux
résines polyuréthannes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.202-2003

Peinture-émail d'intérieur, aux résines
alkydes, peu brillante (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.203-2003

Peinture-émulsion (latex) d'impression
extérieure, pour bois (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.204-98

Teinture-émulsion pigmentée pour extérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.205-2003

Peinture d'obturation pour matériaux
renfermant des fibres d'amiante
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.207-98

Revêtement aux résines époxydiques
durcissant à basse température
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.208-99

Peinture-émail brillante en suspension
aqueuse, marine, d'intérieur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.209-2003

Peinture-émulsion d'intérieur peu brillante
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.210-2003

Peinture primaire aux résines alkydes à
séchage rapide pour acier de charpente
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.211-95

Coating Systems for Marine Floating Navigational Aids (Buoys) (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.212-2004

Heavy-Metal-Free Marine Primer for Steel and Light-Alloy Surfaces (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.213-2004

Etch Primer (Pretreatment Coating or Tie Coat) for Steel and Aluminum (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.214-2004

Heavy-Metal-Free, Water-Borne, Marine Primer for Steel and Light-Alloy Surfaces (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.215-96

Two-Package Epoxy Blockfiller (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.216-97

Exterior Water-Borne Gloss Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.219-2001

Lead and Chromate-Free Waterborne Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.220-2001

Lead and Chromate-Free Alkyd Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.223-2004

Heavy-Metal-Free, Water-Borne Wash Primer-Tie Coat (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.300-2000

Applied Coating System of Semigloss Baked Finish for Metal Office Furniture (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.500-75

Methods for Test for Toxic Trace Elements in Protective Coatings (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.211-95

Systèmes de revêtement pour aides à la navigation flottantes (bouées) (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.212-2004

Peinture primaire sans métal lourd, marine, pour surfaces en acier et en alliage léger (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.213-2004

Peinture primaire réactive (enduit de traitement préliminaire ou couche de liaison) pour l'acier et l'aluminium (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.214-2004

Peinture primaire, sans métal lourd, en suspension aqueuse, marine, pour surfaces en acier et en alliage léger (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.215-96

Apprêt pour blocs aux résines époxydiques en deux constituants (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.216-97

Peinture-émail brillante d'extérieur en suspension aqueuse (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.219-2001

Peinture à l'eau de démarcation routière sans plomb ni chromate (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.220-2001

Peinture alkyde de démarcation routière sans plomb ni chromate (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.223-2004

Peinture primaire réactive – Couche de liaison, sans métal lourd, en suspension aqueuse (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.300-2000

Système de revêtement de finition semi-brillant, cuit au four, pour meubles métalliques de bureau (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.500-75

Méthodes d'essai des éléments toxiques à l'état de trace dans les revêtements protecteurs (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.501-M89

Method for Permeance of Coated
Wallboard (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.501-M89

Méthode de détermination de la perméance
des panneaux muraux revêtus (ICS 87.040)



Gouvernement
du Canada

Office des normes
générales du Canada

Government
of Canada

Canadian General
Standards Board

CAN/CGSB-1.205-2003

Remplace CAN/CGSB-1.205-94

Peinture d'obturation pour matériaux renfermant des fibres d'amiante

ICS 87.040

Norme nationale du Canada

La présente Norme nationale du Canada a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme relevant de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme d'élaboration de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales de l'ONGC sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques pour l'élaboration et le réexamen des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC publié chaque année. Cette publication peut également être obtenue sur demande, sans frais. Une version électronique, ECAT, est également disponible. Des renseignements supplémentaires sur les produits et les services de l'ONGC sont disponibles à notre site Web — www.ongc-cgsb.gc.ca.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques de santé et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

Il faut noter qu'il est possible que certains éléments de la présente norme canadienne soient assujettis à des droits conférés à un brevet. L'ONGC ne peut être tenu responsable de nommer un ou tous les droits conférés à un brevet. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité des droits conférés à un brevet.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Gestionnaire
Division de la normalisation stratégique
Office des normes générales du Canada
Gatineau, Canada
K1A 1G6

Le CONSEIL CANADIEN DES NORMES est l'organisme de coordination du Système national de normes, une fédération d'organismes indépendants et autonomes qui travaillent au développement et à l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du Conseil sont d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire comme moyen d'améliorer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce national et international et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de la normalisation.

Une Norme nationale du Canada est une norme, approuvée par le Conseil canadien des normes, qui reflète une entente raisonnable parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, au degré le plus élevé possible, une représentation équilibrée des producteurs, utilisateurs, consommateurs et d'autres personnes intéressées, selon le domaine envisagé. Il s'agit généralement d'une norme qui peut apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt national.

L'approbation d'une norme en tant que Norme nationale du Canada indique qu'elle est conforme aux critères et méthodes établis par le Conseil canadien des normes. L'approbation ne porte pas sur l'aspect technique de la norme; cet aspect demeure la responsabilité de l'organisme d'élaboration de normes accrédité.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin de normes de se servir des Normes nationales du Canada lorsque la chose est possible. Ces normes font l'objet d'examen périodiques; c'est pourquoi il est recommandé aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'organisme qui l'a préparée.

La responsabilité d'approuver les Normes nationales du Canada incombe au:

Conseil canadien des normes
270, rue Albert
Bureau 200
Ottawa (Ontario)
K1P 6N7

Comment commander des publications de l'ONGC :

- par téléphone — (819) 956-0425 ou
— 1-800-665-2472
- par télécopieur — (819) 956-5644
- par la poste — Centre des ventes de l'ONGC
Gatineau, Canada
K1A 1G6
- en personne — Place du Portage
Phase III, 6B1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec)
- par courrier électronique — ncr.cgsb-ongc@tpsgc.gc.ca
- sur le Web — www.ongc-cgsb.gc.ca

PEINTURE D'OBTURATION POUR MATÉRIAUX RENFERMANT DES FIBRES D'AMIANTE

Préparée par

l'Office des normes générales du Canada



Approuvée par le

Conseil canadien des normes



Publiée, septembre 2003, par
l'Office des normes générales du Canada
Gatineau, Canada K1A 1G6

© SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,
représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux,
le ministre responsable de l'Office des normes générales du Canada (2003).

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

COMITÉ DES REVÊTEMENTS DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN

(Composition à la date d'approbation)

Benner, H.	<i>Président</i>	Expert-conseil
Balmer, S.		ICI Paints (Canada)
Boyer, A.		Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Braund, V.		Cloverdale Paint Inc.
Buchanan, I.		Buchanan Consulting
Currie, C.		Home Hardware Stores Ltd.
Graham, C.		Triodem Technical Services Ltd.
Hood, S.		Bodycote ORTECH Inc.
Janssen, M.		Défense nationale
Korpan, M.		Santé Canada
Lidstone, S.		International Paints (A division of Akzo Nobel Coatings Ltd.)
Mills, G.		Mills Paint and Wallcoverings
Patterson, J.		Precision 2000 Ltd.
Philipp, H.		Expert-conseil
Raine, R.		Trans Canada Coatings Consultants Ltd.
Simpson, G.		Sico Inc.
Toniello, J.		Défense nationale
Wiezoreck, G.		Independant Painting Industry Consultants
Williams, R.		Sherwin-Williams Co.
Craig, W.	<i>Secrétaire</i>	Office des normes générales du Canada

Nous remercions le Bureau de la traduction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada de la traduction de la présente Norme nationale du Canada.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

**PEINTURE D'OBTURATION POUR MATÉRIAUX
RENFERMANT DES FIBRES D'AMIANTE****1. OBJET**

- 1.1 La présente norme s'applique à la peinture d'obturation utilisée afin d'empêcher la libération des fibres d'amiante des matériaux qui en contiennent. Cette peinture ne convient pas aux matériaux très friables¹.
- 1.2 La présente norme aide l'utilisateur à choisir un type et une catégorie spécifiques de peinture d'obturation, décrits au par. 3.1. La norme n'examine pas les changements de propriétés ni de caractéristiques des matériaux attribuables à l'obturation, y compris leur résistance au feu, et n'énonce pas de critères de décision relatifs à l'utilisation ou à la non-utilisation d'une peinture d'obturation.
- 1.3 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'usager de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques de santé et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser.

2. PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

- 2.1 La présente norme fait référence aux publications suivantes:
- 2.1.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)
CAN/CGSB-1.57 — Peinture-émail d'intérieur, semi-brillante, aux résines alkydes
1-GP-71 — Méthodes d'essai des peintures et pigments
CAN/CGSB-1.195 — Peinture-émulsion semi-brillante d'intérieur.
- 2.1.2 Santé Canada
Règlement sur les revêtements
Règlement sur les produits chimiques et contenants de consommation, 2001
Règlement sur les produits contrôlés (SIMDUT)².
- 2.1.3 Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
CAN/ULC-S102 — Caractéristiques de combustion superficielle des matériaux de construction et des assemblages.
- 2.1.4 ASTM International
E 96 — Standard Test Methods for Water Vapor Transmission of Materials.
- 2.2 Toute référence datée dans la présente norme renvoie à l'édition mentionnée. Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, toute référence non datée dans cette dernière renvoie à l'édition la plus récente. Les sources de diffusion sont indiquées dans la section intitulée Remarques.

¹ Puisque l'objet de cette norme consiste seulement à définir les exigences relatives à la qualité de la peinture d'obturation, l'utilisateur devra déterminer si les matériaux sont friables ou très friables.

² SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

3. CLASSIFICATION

3.1 La peinture d'obturation doit être fournie dans les types et catégories suivants, selon les prescriptions (par. 8.1):

3.1.1 Types

Type 1 — Pénétrant

Type 2 — Feuillo-gène.

3.1.2 Catégories

Catégorie A — À base d'eau

Catégorie B — À base de solvant.

4. EXIGENCES GÉNÉRALES

4.1 La peinture d'obturation doit empêcher les fibres d'amiante de se libérer des surfaces des matériaux friables renfermant des fibres d'amiante.

4.2 La peinture d'obturation doit convenir à l'application au pistolet lorsqu'elle est diluée selon les instructions du fabricant. Elle doit se mélanger facilement en un état homogène.

4.3 La peinture d'obturation ne doit pas former de peau, se gélifier, s'épaissir excessivement ni prendre en masse dans le récipient d'origine, non ouvert, pendant un an, à compter de la date d'expédition, lorsqu'elle est entreposée à une température comprise entre 5 et 40 °C. Au terme de cette période, la peinture doit se mélanger facilement, par remuage, en un état homogène et satisfaire aux exigences d'applicabilité et d'aspect (par. 5.8). Le contenant ne doit présenter aucun signe de détérioration ni de rouille, sauf le rebord où quelques traces de rouille sont admises.

4.4 La peinture d'obturation ne doit pas dégager d'odeur désagréable.

4.5 **Éléments toxiques** — La peinture doit être conforme aux exigences du *Règlement sur les revêtements*, du *Règlement sur les produits chimiques et contenants de consommation*, 2001, et du *Règlement sur les produits contrôlés* (SIMDUT) en ce qui concerne les éléments toxiques désignés.

5. EXIGENCES PARTICULIÈRES

La peinture d'obturation doit satisfaire aux exigences particulières suivantes lorsqu'elle est mise à l'essai conformément aux méthodes d'essai prescrites:

5.1 **Matière non volatile** — La teneur en matière non volatile de la peinture d'obturation ne doit pas être inférieure à 45 % en masse à l'essai de la méthode 17.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.

5.2 **Caractéristiques de combustion superficielle** — Lorsqu'elle est appliquée sur une plaque de ciment inorganique renforcée à l'épaisseur requise (500 ± 50 µm), la peinture d'obturation doit présenter un indice de propagation de la flamme maximal de 25 et un indice de dégagement de fumée maximal de 50 lors de l'essai effectué conformément à l'al. 7.2.1.

5.3 **Perméance à la vapeur d'eau** — Un feuil sec de peinture d'obturation d'une épaisseur de 75 ± 5 µm doit présenter une perméance à la vapeur d'eau d'au moins 9.0 perms à l'essai de l'al. 7.2.2.

5.4 **Résistance au choc** — Lors de l'essai sous un choc direct, l'énergie nécessaire pour entraîner une pénétration de 15 mm dans le subjectile d'essai doit, pour les deux types, dépasser d'au moins 100 % celle requise pour pénétrer dans le subjectile non obturé lors de l'essai effectué conformément à l'al. 7.2.3. Le feuil des peintures d'obturation du type 2 seulement ne doit pas fariner ni craqueler autour de la zone d'impact.

5.5 **Profondeur de pénétration** (type 1 seulement) — Lorsqu'elle est appliquée au pistolet, la peinture d'obturation doit pénétrer dans le subjectile fibreux à une profondeur d'au moins 15 mm. Après immersion dans l'eau, la peinture ne doit présenter aucun signe de ramollissement indu à l'essai de l'al. 7.2.4.

5.6 **Caractéristique feuillo-gène** (type 2 seulement) — La peinture d'obturation doit être appliquée au pistolet uniformément sur toute la surface en fibres de verre et doit remplir tous les interstices à l'essai de l'al. 7.2.5.

- 5.7 **Souplesse** — Un feuil sec de peinture d'obturation d'une épaisseur de $75 \pm 5 \mu\text{m}$ ne doit pas présenter de craquelage lorsqu'il est soumis à l'essai de pliage à 23°C sur un mandrin de 3.2 mm, conformément à la méthode 119.5 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC. Après le pliage, le feuil doit être examiné sous un grossissement de 10 X.
- 5.8 **Applicabilité et aspect** — Lorsqu'elle est appliquée au pistolet, la peinture d'obturation doit satisfaire aux exigences suivantes lors de l'essai de l'al. 7.2.6.
- 5.8.1 La durée de séchage doit être satisfaisante; le feuil ne doit présenter aucun indice de détrempe, de frisage, de manque d'uniformité ni aucun autre défaut.
- 5.8.2 La peinture-émail conforme à CAN/CGSB-1.57 ou à CAN/CGSB-1.195, appliquée sur le panneau mural obturé, doit être d'aspect uniforme. Il ne doit pas y avoir de différence importante de brillant entre la première et la deuxième couche de peinture-émail.
- 5.9 **Résistance au vieillissement accéléré** — Après dix cycles complets, chacun consistant en une exposition à une température de $23 \pm 2^\circ\text{C}$ pendant 24 h suivie d'une exposition à une température de $70 \pm 2^\circ\text{C}$ pendant 24 h, le feuil séché de peinture d'obturation ne doit présenter aucun défaut visible et doit satisfaire aux exigences de souplesse (par. 5.7) à l'essai de l'al. 7.2.7.

6. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON

- 6.1 Sauf indication contraire (par. 8.1), la préparation pour la livraison doit être conforme aux usages commerciaux courants.
- 6.2 **Étiquetage** — En plus de satisfaire aux exigences d'étiquetage édictées par les lois ou règlements pertinents, chaque contenant doit porter une étiquette indiquant les renseignements suivants:

Type et catégorie de peinture d'obturation

Numéro de norme: CAN/CGSB-1.205-2003

Nom et adresse du fabricant

Numéro de lot du fabricant

Numéro de code du fabricant

Date de fabrication

Pourcentage de solides en volume

Instructions d'utilisation:

— Instructions de dilution pour l'application au pistolet

Pouvoir couvrant requis de la peinture d'obturation pour satisfaire aux exigences de la présente norme

Avertissements:

— la peinture d'obturation ne devrait pas être mélangée avec d'autres peintures sans l'autorisation préalable du fabricant,

— la peinture d'obturation de la catégorie A devrait être conservée à l'abri du gel.

7. INSPECTION

- 7.1 **Échantillonnage** — Les échantillons doivent être prélevés conformément à la méthode 1.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.

7.2 Essais

- 7.2.1 **Caractéristiques de combustion superficielle** — Pour les panneaux d'essai, employer une plaque de ciment inorganique renforcée d'au moins 4.5 mm d'épaisseur. Appliquer au pistolet la peinture d'obturation sur la plaque de façon à obtenir l'épaisseur de feuil sec requise pour satisfaire aux exigences de l'essai de résistance au choc (par. 5.4) ou pour obtenir un feuil sec d'une épaisseur d'au moins $500 \pm 50 \mu\text{m}$, suivant la valeur la plus élevée. Après avoir appliqué la peinture d'obturation, tester la plaque de ciment inorganique renforcée et obturée conformément à la norme CAN/ULC-S102 et calculer l'indice de propagation de la flamme. Les exigences d'essai,

telles qu'elles sont décrites, se rapportent au produit (peinture d'obturation) nécessitant une classification et non pas à l'assemblage.

- 7.2.2 **Perméance à la vapeur d'eau** — Préparer un feuil libre pour mesurer la perméance à la vapeur d'eau comme suit: utiliser l'appareil Gardner muni d'une plaque de métal perforée pour appliquer la peinture d'obturation sur un papier anti-adhérent n° RPIK. Placer une feuille de papier bond blanc sur la plaque de métal soumise à une aspiration. Lisser la feuille, appliquer du ruban sur trois côtés et placer une deuxième feuille sur la première. Deux feuilles de papier bond sont en général nécessaires pour empêcher la formation de dépressions au niveau des perforations dans la plaque. Tout en maintenant l'aspiration, étendre le papier anti-adhérent sur le papier à l'aide d'un rouleau en exerçant une pression ferme sur ce dernier afin de réduire le frilage. Enfin, lisser complètement le papier anti-adhérent en l'essuyant avec un essuie-tout. Appliquer la peinture d'obturation sur le papier anti-adhérent à l'aide de la raclette entraînée mécaniquement à une vitesse uniforme de manière à obtenir un feuil sec d'une épaisseur de $75 \pm 5 \mu\text{m}$. Lorsque la raclette atteint l'extrémité du papier anti-adhérent, cesser l'aspiration et transférer le papier anti-adhérent enduit (ainsi que la deuxième feuille de papier bond) sur un morceau de carton dur maintenu de niveau pour empêcher le feuil frais de couler. Placer le carton dans une enceinte maintenue à $23 \pm 2^\circ\text{C}$ et à $50 \pm 5\%$ d'humidité relative pendant 7 d. Au terme de cette période, obtenir le feuil libre en l'extrayant du subjectile du papier anti-adhérent. Une fois cette opération terminée, placer le feuil sur une feuille de papier ciré, la face supérieure initiale vers le bas, et laisser sécher pendant deux autres jours. Déterminer la perméance à la vapeur d'eau du feuil libre conformément au mode opératoire B de la norme E 96 de l'ASTM.
- 7.2.3 **Résistance au choc** — Effectuer l'essai à l'aide de l'appareil d'essai de résistance au choc variable Gardner dont le porte-échantillon et l'enclume ont été enlevés. Placer le subjectile d'essai en fibre de laine minérale³ directement sous le percuteur et déterminer la force de choc en joules requise pour que le percuteur pénètre 15 mm dans le subjectile d'essai. La masse volumique du subjectile doit être telle que la force de choc soit de $1.0 \pm 0.2 \text{ J}$. Appliquer la peinture d'obturation sur trois panneaux du subjectile d'essai de manière à obtenir, pour le produit de type 1, une pénétration d'au moins 15 mm et, pour le produit de type 2, une épaisseur de feuil sec de $500 \pm 50 \mu\text{m}$ ou conforme aux instructions du fabricant, suivant la valeur la plus élevée. Déterminer l'énergie de choc nécessaire pour entraîner une pénétration de 15 mm en chacun des cinq endroits sur chaque panneau. Ne pas tenir compte des valeurs divergentes et calculer le pourcentage moyen d'augmentation d'énergie par rapport à celui du subjectile d'essai. Au terme de l'essai du subjectile obturé, examiner les zones d'impact afin de déceler tout indice de farinage et de craquelage des peintures d'obturation de type 2.
- 7.2.4 **Profondeur de pénétration** — Appliquer au pistolet la peinture d'obturation de type 1 sur des panneaux de laine minérale de manière à obtenir le pouvoir couvrant requis pour satisfaire aux exigences de l'essai de résistance au choc (al. 7.2.3). Au terme d'une période minimale de séchage de 7 d, prélever deux échantillons à l'aide d'un gros perce-bouchons et les déposer dans des fioles de taille appropriée (de diamètre et de hauteur légèrement plus grands que les échantillons). Remplir les fioles d'eau, les boucher et les laisser reposer à la température ambiante pendant 24 h. Retirer les échantillons des fioles et mesurer la pénétration de la peinture d'obturation dans la laine minérale en notant la ligne de démarcation entre l'isolant mou et humide et l'isolant durci, non friable, obturé. Examiner la peinture d'obturation dans l'échantillon afin de déceler tout ramollissement excessif. Voir également l'al. 8.2.3.
- 7.2.5 **Caractéristique feuille-gène** — Appliquer au pistolet la peinture d'obturation de type 2 sur un subjectile en fibres de verre de 1.5 mm d'épaisseur renforcé d'un isolant en fibres de verre de manière à obtenir l'épaisseur de feuil sec prescrite à l'al. 7.2.3. Laisser sécher le subjectile en fibres de verre pendant 48 h à une température de $23 \pm 2^\circ\text{C}$ et à une humidité relative de $50 \pm 5\%$, puis examiner la surface afin de déterminer si les interstices sont obturés.
- 7.2.6 **Applicabilité et aspect** — Installer en position verticale une plaque en fibres stratifiées de $1.2 \times 1.2 \text{ m}$ ou une plaque de plâtre de couleur crème de mêmes dimensions. Appliquer au pistolet une couche de peinture d'obturation de manière à obtenir un feuil frais d'une épaisseur de $150 \pm 10 \mu\text{m}$ sur toute la surface de la plaque. Laisser sécher la plaque pendant 16 h, puis examiner la zone enduite afin de déterminer la conformité aux exigences de l'al. 5.8.1. Immédiatement après cette détermination, appliquer au pinceau une couche de peinture-émail blanche, semi-brillante, conforme à CAN/CGSB-1.57, sur toute la surface de la plaque. Repasser sur toute la plaque en donnant des coups de pinceau en diagonale et terminer par de légers coups de pinceau à l'horizontale. Vingt-quatre heures plus tard, appliquer au pinceau une deuxième couche de peinture-émail sur la moitié inférieure de la plaque. Laisser sécher 24 h, puis examiner la plaque de nouveau afin de déterminer la conformité aux exigences de l'al. 5.8.2.

³ Le type D-C/F (Cafco Products Ltd., Etobicoke, Ont.) et le type A/D FP (Double A/D Distributors Ltd. Toronto, Ont.) ont été jugés satisfaisants pour l'essai.

- 7.2.7 **Résistance au vieillissement accéléré** — Préparer les plaques revêtues de la façon indiquée au par. 5.7. Soumettre ensuite les plaques à dix cycles complets de vieillissement, chacun consistant en une exposition à une température de 23 ± 2 °C pendant 24 h suivie d'une exposition à une température de 70 ± 2 °C pendant 24 h. Examiner le feuil afin de déceler tout signe visible de défaut, puis soumettre les panneaux à l'essai de souplesse.

8. REMARQUES

- 8.1 **Options** — Les options suivantes doivent être précisées lors de l'application de la présente norme:

- a. Type et catégorie (par. 3.1)
- b. Préparation pour la livraison, si elle diffère de celle prescrite (par. 6.1).

8.2 Pratique recommandée

- 8.2.1 La peinture d'obturation devrait être appliquée conformément aux règles de sécurité imposées par l'autorité compétente. L'utilisation de la peinture d'obturation de la catégorie B exige des précautions additionnelles afin de satisfaire aux exigences de l'autorité compétente en matière de santé et de sécurité.

- 8.2.2 L'essai de détermination des caractéristiques de combustion superficielle est effectué avec une plaque de ciment inorganique renforcée dans des conditions de laboratoire contrôlées. Les résultats d'essai peuvent différer sur le terrain en raison des conditions d'installation très variées.

- 8.2.3 L'essai de pénétration de la peinture d'obturation du type 1 est effectué dans des conditions de laboratoire contrôlées. Étant donné le montage requis pour l'essai du produit, il est recommandé de prévoir des inspections adéquates sur le terrain afin de s'assurer de la pénétration de la résine.

8.3 Sources de diffusion des publications de référence

- 8.3.1 Les publications mentionnées à l'al. 2.1.1 sont diffusées par l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Gatineau, Canada K1A 1G6. Téléphone (819) 956-0425 ou 1-800-665-2472. Télécopieur (819) 956-5644.

- 8.3.2 La publication mentionnée à l'al. 2.1.2 est diffusée par Santé Canada, Bureau de la sécurité des produits de consommation, Édifice MacDonald, 4^e étage, 123, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1A 1B9. Téléphone (613) 954-0104. Télécopieur (613) 952-1994.

- 8.3.3 La publication mentionnée à l'al. 2.1.3 est diffusée par les Laboratoires des assureurs du Canada, 7, chemin Crouse, Scarborough (Ontario) M1R 3A9.

- 8.3.4 La publication mentionnée à l'al. 2.1.4 est diffusée par ASTM International, 100 Barr Harbor Drive, West Conshohocken, PA 19428-2959, U.S.A. et par IHS Canada, 1, promenade Antares, bureau 200, Ottawa, Canada K2E 8C4. Téléphone (613) 237-4250 ou 1-800-267-8220. Télécopieur (613) 237-4251.



Withdrawn/Retirée